

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (Rhône)

CONSEIL MUNICIPAL REUNION du 5 JUILLET 2016

Présents : **LONGEFAY Marie-Claude - BOUCAUD Franck - VAURAZ Christophe -- MEY Karine - - DESSEIGNE Alain -- KOOMEN Chantal - GUILLARME Grégory - MATHON Christophe - RUET Raymond - PELLETIER Franck - GUYOT Florence – LALLEMENT Annette**

Excusé(s) : - **CHEVILLON Yannick – CHEVALIER Jean- Pierre**

Absent(s) :

Démissions : **DUBRESSON Nathalie**

- *Mr CHEVALIER Jean-Pierre a donné procuration à Mr BOUCAUD Franck –*

AGGLO « VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS » :

Mme le Maire donne le compte rendu des différentes réunions de bureau et conseil communautaire. Différents sujets ont été abordés : finances, petite enfance, ressources humaines, l'agrandissement du crématorium, etc...

Délibération pour acceptation des deux rapports de la CLECT (Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées). Rapport concernant les attributions de compensation.

OBJETS ENCOMBRANTS :

Une benne pour objets encombrants sera entreposée au printemps 2017 au Fond de Salles. Coût pris en charge par l'agglo.

VOIRIE :

Les travaux de réfection de la voirie « Route du Zacharie » sont reportés en raison de la réfection du réseau d'eau. De ce fait, les travaux prévus pour cette route sont basculés sur le Chemin du Cellier.

RESEAU LIBELLULE :

A compter du 29 août 2016, un nouveau service de car, desservant Villefranche, sera mis en place sur toutes les communes de l'agglo. Pour notre commune, il y aura :

- Un départ du bourg de SALLES à 9h45 et 14h30
- Un départ de la gare de VILLEFRANCHE à 11h55 et 16h26

Ce service est uniquement sur réservation au 0800 350 380 (la veille avant 18h).

Les services de cars déjà en place pour la desserte des établissements scolaires sont inchangés. Une matinée d'informations se tiendra en mairie le mercredi 31 août de 9h à 11h.

LOCATIONS COMMUNALES :

a) Logement « 4 place des Ecoles et Jean Blanc » :

Suite au départ du logement de Mme BRIEL et au vu de la demande de Mme Isabelle GAUTHIER (actuelle locataire « Rue de la Voûte »), le conseil décide d'attribuer ce logement à cette dernière. Le loyer mensuel sera de 620,00 € + 10 € de charges. Le conseil autorise le Maire à signer le bail avec Mme GAUTHIER.

Mme BRIEL ayant laissé des meubles dans son logement, il est décidé de lui faire une réduction sur le loyer du mois de juillet 2016.

b) Logement « 178 Rue de la Voûte » 1^{er} étage :

Des petits travaux seront réalisés d'ici la fin de l'été. Les personnes intéressées par ce logement, peuvent laisser leur candidature en mairie.

ECOLE :

Compte-rendu du conseil d'école du 14 juin 2016. Les effectifs pour la rentrée sont de 105 élèves. La 5^{ème} classe est maintenue. La rentrée des élèves aura lieu le Jeudi 1^{er} septembre 2016.

Projets 2016-2017 :

Classe de découverte de 3 jours, pour l'ensemble des élèves, au 3^{ème} trimestre 2017.

Cours de piscine au Nautile, pour les GS-CP (de septembre à décembre 2016). Ces cours seront donnés conjointement avec les élèves de l'école de ST JULIEN. Les frais de bassin sont financés par l'agglo. Le coût du transport est à la charge des communes.

Dossier déposé au conservatoire de VILLEFRANCHE pour continuer le projet musique. En attente d'accord.

Travaux de rénovation réalisés ce début d'été pour un coût de 8 035,52 € TTC.

AMENAGEMENT FOND DE SALLES :

a) Aire de loisirs :

Présentation des dernières modifications du projet (terrain de jeux en synthétique, dimension 27x15, parking de 28 places avec entrée et sortie en enrobé, création d'un mur en gabion, avec assise, le long du terrain de jeux.

Reste à déterminer : l'éclairage (modification des éclairages actuels, tranchées, lanternes) Quel coût supplémentaire ?

b) Gare :

Il est décidé d'agrandir ce local à l'arrière, avec l'aménagement de toilettes handicapées et d'une pièce de rangement. La fenêtre située au sud du bâtiment actuel, sera transformée en porte pour permettre l'accès à l'agrandissement. Le fait de rendre accessible ce bâtiment aux personnes à mobilité réduite, comme l'impose la loi, entraîne un coût financier supplémentaire.

D'autres questions restent en suspens : Faut-il faire une ouverture sur l'extérieur de l'agrandissement, les grandes tables seront stockées dans cet agrandissement ou dans le local voirie ?

Mme le Maire n'est pas du tout opposée à une telle réalisation mais fait part au conseil de sa crainte quant aux dépassements pour travaux supplémentaires (éclairage, accessibilité). Les devis étant plus importants que l'enveloppe financière prévue au budget, elle précise qu'il faut être prudent dans l'utilisation de l'argent des contribuables de la commune (baisse des dotations de l'Etat, des subventions).

Divers échanges entre les conseillers ont eu lieu :

- La réalisation d'un tel projet améliorera, embellira l'entrée du village, sécurisera l'espace jeux, apportera un stationnement adapté.
- Il est précisé également que la municipalité œuvre également pour l'entretien d'autres bâtiments que pour les bâtiments historiques, les églises.
- Certains conseillers souhaiteraient un terrain de jeux plus grand.
- Au départ, le projet était la création d'un abri contre la gare mais ce projet a été refusé par les Bâtiments de France. Ce refus a orienté le conseil vers une réflexion d'aménagement différent.

Après ces discussions, Mme le Maire demande au conseil de se prononcer pour une augmentation de 70 000 € pour les travaux supplémentaires. Le conseil, après vote à main levée, est d'accord pour porter le projet à 220 000,00 € HT (150 000,00 € HT pour l'aménagement de l'aire de jeux et du parking et 70 000,00 € HT pour la réfection et l'agrandissement de la gare). Les honoraires d'architecte sont inclus dans ces prix. Délibération pour dépôt d'un permis de construire pour les deux projets.

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Mme MEGARD fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} octobre prochain. La commune recherche une personne pour la remplacer à raison de 14 h/semaine (matin). Candidature à déposer en mairie.

AIRE DE JEUX « LE BREUIL » :

Le contrôle par une société de sécurité a été réalisé le 27 juin pour un coût de 240 ,00 €TTC. Tout est aux normes et bien entretenu.

GENDARMERIE :

Mme le Maire rappelle que la convention « Participation citoyenne » entre la commune et la gendarmerie a été signée le mardi 21 juin. Une dizaine de référents a été sélectionnée.

EGLISE D'ARBUISSONNAS :

Les travaux de la façade ouest et sud et de la chapelle sud ont débuté. Mme le Maire propose d'effectuer également la réfection de la façade ouest du clocher (partie haute). Travaux s'élevant à la somme de 3 752,00 € HT. Ces frais supplémentaires sont financés entièrement par la Fondation du Patrimoine. Compte tenu que ce montant dépasse 5 % du marché initial, il y a lieu d'établir un avenant. Le conseil autorise le maire à signer cet avenant.

DIVERS :

Fête nationale 14 juillet : Défilé à 11h30 suivi d'un vin d'honneur

Fête de St Laurent : Elle se déroulera le dimanche 14 août à ARBUISSONNAS. Toute la population est invitée (messe, vin d'honneur, repas tiré du sac, animations)

Office du Tourisme : Compte-rendu de l'assemblée générale du 6 juin. 4 840 visiteurs au musée du Prieuré et 2 358 visiteurs au musée Claude Bernard.

Sous-Préfet : Mr CASTOLDI est le nouveau Sous-Préfet de VILLEFRANCHE

Aide à domicile : Cette association aide les personnes âgées ou malades, en service prestataire ou mandataire. 4 personnes de la commune en bénéficient.

Spectacle « L'ours » de Techckov : agréable spectacle le samedi soir 2 juillet au chapitre.

PROCHAINES REUNIONS :

Mardi 26 juillet 2016 à 19h00

Mardi 6 septembre 2016 à 19h00